

## Un si gentil professeur

C'est un collège de 800 élèves situé dans une zone rurale qui a connu de profondes mutations. Les ensembles HLM ont poussé en quelques années, accueillant des familles relogées et déracinées. La ville fonctionne en partie comme une ville dortoir.

Le collège situé en centre ville connaît de nombreux cas d'indiscipline et de violence. L'atmosphère est pesante ; L'équipe pédagogique est composée d'enseignants âgés pour la plupart, nostalgiques d'une période passée où les élèves étaient différents, les résultats enviables et l'ambiance chaleureuse. Le principal est nouvellement nommé.

Monsieur X enseigne le français depuis de très nombreuses années. En cette rentrée 2004, il a en charge des classes de sixième et de cinquième, particulièrement la 5<sup>ème</sup> H dont se plaignent tous les enseignants et la vie scolaire. Monsieur X a la réputation d'être « gentil » mais il a peu d'autorité sur ses classes.

A plusieurs reprises au cours du premier trimestre des collègues enseignants se sont plaints de ne pas pouvoir travailler quand ils avaient Monsieur X pour voisin. Les CPE et la vie scolaire ont fini par renoncer à intervenir. Le principal, lui, a fait deux interventions dans les classes de Monsieur X. Ce dernier a été convoqué pour un entretien au cours duquel ont été abordées la question de ses obligations professionnelles, celle de l'autorité, celle de son métier à quelques années de la retraite etc. Monsieur X a volontiers reconnu qu'il est dépassé et a semblé en plein désarroi. Il a néanmoins pris la résolution de faire attention au maintien de la discipline dans ses classes.

Un après midi du mois de mars, presque en fin de journée, le principal reçoit un appel de la CPE lui disant qu'elle a dans son bureau une élève de la 5<sup>ème</sup> H se plaignant d'avoir subi des attouchements dans les toilettes de la part de deux élèves de sa classe. Les faits se seraient produits à 15h 50 alors que la classe avait cours avec Monsieur X.

Les faits étant caractérisés un signalement est fait au parquet du procureur de la république ; les parents de la jeune fille sont alertés, les élèves fautifs et leurs parents sont convoqués pour le lendemain matin et Monsieur X pour le soir même.

Au cours de l'entretien Monsieur X donne sa version des faits en relatant que la jeune fille jouait avec des paillettes et s'en est mis dans l'œil. Elle a alors demandé à se rendre aux toilettes pour se rincer le visage. Il ne s'est pas rendu compte du départ des deux garçons, mais rien ne l'étonne avec une classe aussi indisciplinée. Il reconnaît que l'élève, à son retour, lui a dit avoir été « tripotée » dans les toilettes mais ne l'a pas cru car c'est une « farceuse ». Monsieur X semble néanmoins affecté par l'incident dont il mesure progressivement l'importance.

Le lendemain après midi, Monsieur X est convoqué à la gendarmerie.